Démarche : DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue

d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation

professionnelle - REGIME GENERAL

Organisme : DREETS-GE - Pôle T

# Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

## **Formulaire**

Conformément aux articles R.4153-40 et suivants du Code du travail.

Veuillez télécharger le guide de la démarche ci-dessus qui pourra vous accompagner lors de la saisie du présent formulaire

#### **SOMMAIRE**

- 1- Informations générales
- 2- Formations des jeunes accueillis et encadrants
- 3- Travaux et équipements dangereux utilisés
- 4- Engagement du télédéclarant/de la télédéclarante
- 5- Transmission et traitement des données

#### Information importante

Attention : cette téléprocédure ne concerne que les dossiers de la région Grand Est. Tout dossier d'une autre région sera automatiquement rejeté.

### INFORMATIONS GENERALES

Cette demande est : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible une déclaration initiale (valable 3 ans) - Article R. 4153-41 du code du travail
- un renouvellement (valable 3 ans) - Article R. 4153-44 du code du travail
Le cas échéant, date de la dernière déclaration :

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Type de déclarant : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Lycée Professionnel/Technologique/Agricole
Centre de Formation d'Apprentis
☐ Entreprise
Organisme de Formation Professionnelle
Établissement Social/Médico-social
Établissement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Établissement et Service d'Aide par le Travail
☐ CFPPA
☐ MFR
Pour les entreprises, précisez votre secteur d'activité : Attention, si vous êtes une entreprise, ce champ est obligatoire. Si cette case n'est pas complétée, le dossier sera retourné.
Exemples : garage, industrie agro-alimentaire, société de service, fonderie, etc
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Industries extractives
Industries manufacturières
Production et distribution d'électricité, , de gaz, de vapeur et d'air conditionné
Production et distribution d'eau
Assainissement
Gestion des déchets et dépollution
Construction
Commerce
Réparation d'automobiles et de motocycles
Transports et entreposage
Hébergement et restauration
Information et communication
Activités financières et d'assurance
Activités immobilières
Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Activités de services administratifs et de soutien
☐ Enseignement
Santé humaine et action sociale
Arts, spectacles et activités récréatives
☐ Autres activités de services

# DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ardennes (08)  Aube (10)  Marne (51)  Haute-Marne (52)  Meurthe-et-Moselle (54)  Meuse (55)  Moselle (57)
☐ Marne (51)         ☐ Haute-Marne (52)         ☐ Meurthe-et-Moselle (54)         ☐ Meuse (55)
Haute-Marne (52)  Meurthe-et-Moselle (54)  Meuse (55)
Meurthe-et-Moselle (54)  Meuse (55)
☐ Meuse (55)
Moselle (57)
Bas-Rhin (67)
Haut-Rhin (68)
☐ Vosges (88)
Pour les établissements de formation, précisez la ou les filière(s) concernée(s) :  Nom et prénom de l'employeur ou du chef d'établissement
Tresm ex prenom de rempioyeor ou de ener d'etablissement
Numéro de téléphone du contact
Email de contact Une petite astuce : penser à consulter votre boîte de courriers indésirables !
En cochant la case ci-contre, je déclare par la présente déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle  Cochez la mention applicable  Oui
Non
En cochant la case ci-contre, j'atteste remplir les obligations visées à l'article R. 4153-40 du code du travail :  - Avoir procédé à l'évaluation des risques professionnels (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP à jour)  - Avoir mis en œuvre, à la suite de cette évaluation, les actions de prévention prévues au 2ème alinéa de l'article L. 4121-3 du code du travail  - Avoir dispensé la formation à la sécurité  - S'assurer de l'encadrement du jeune durant les travaux  - Obtenir un avis médical d'aptitude pour chaque jeune.  Cochez la mention applicable

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner Non
En cochant la case ci-contre, je m'engage à : - communiquer à l'inspection du travail toute modification liée à mon secteur d'activité, à la formation professionnelle assurée ainsi qu'aux travaux interdits confiés au(x) jeune(s) (article R. 4153-42 du Code du travail) tenir à disposition de l'inspection du travail les modifications relatives aux lieux de formation connus et à la qualité ou la fonction du ou des encadrants (article R. 4153-43 du Code du travail).
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
FORMATIONS DES JEUNES ACCUEILLIS ET ENCADRANTS
Référentiel de formation Il doit être connu et seuls les travaux prévus dans ce référentiel peuvent être effectués par les jeunes présents dans l'entreprise ou dans l'établissement d'enseignement et en fonction de leur progression dans le parcours de formation.  Pour vous aider, vous pouvez consulter les sites ci-après : https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels
Intitulé des formations professionnelles concernées par les travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration :  Rédiger l'intitulé des formations en toutes lettres (sauter une ligne entre chaque intitulé).  Exemples : Exemples : Brevet "BP – Conducteurs d'engins de chantier de travaux publics", Brevet "BP - Métallier", etc
Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration :  Exemples : chef d'entreprise, salarié, responsable de production, etc.
Adresse(s) des différents lieux de formations connus :  Pour l'entreprise, il y a lieu d'indiquer le ou les établissements de l'entreprise dans lesquels la formation professionnelle sera organisée. En cas de formation sur des chantiers, il sera simplement signalé ce type de lieux de formation dans le formulaire de déclaration et non pas l'identification de chaque chantier.
Pour le chef d'établissement d'enseignement ou de formation professionnelle, il y a lieu d'indiquer le(s) lieu(x) dédié(s) à la formation professionnelle. Si elle est organisée dans plusieurs établissements, leurs adresses seront indiquées, ainsi que les périodes de formation dispensées dans ces lieux.

## TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANGEREUX UTILISES

### Information importante

Pour toutes les rubriques listées ci-après, veuillez déclarer si oui ou non vous allez exposer

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineudes mineurs à ces travaux (pour toutes précisions complémentaires, se référer à la notice explicative incluse dans cette téléprocédure).

Travaux exposant a des agents chimiques dangereux (article D. 4153-17 du Code du travail)  Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 du Code du travail.  Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, veuillez lister les produits chimiques avec leur nom commercial ainsi que les mentions de danger relatives exemples de produits chimiques : carburants, produits phytopharmaceutiques, produits biocides, désinfectants,
graisses, huiles, etc.
3.2 Travaux exposant à l'amiante (article D. 4153-18 du Code du travail) Opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1, 2 et 3.
o. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
3.3 Travaux exposant à des rayonnements ionisants (article D. 4153-21 du Code du travail) Travaux exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie A ou B
Cochez la mention applicable Dui
□ Non
3.4 Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels (article D. 4153-22 du Code du travail) Travaux susceptibles d'exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6 du Code du travail.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
3.5 Travaux et interventions en milieu hyperbare (article D. 4153-23 du Code du travail) Interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R. 4461-1 du Code du travail, classe I, II, III.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non

# DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu 3.6 Travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collective

Dès le jeune formé et l'attestation de conduite délivrée, la dérogation est de droit. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ. Cochez la mention applicable ☐ Oui Non 3.7 Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail (article D. 4153-28) Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ. Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Machines comportant des équipements mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement Scies circulaires Machines à dégauchir à avance manuelle pour le travail du bois Machines à raboter sur une face possédant par construction un dispositif d'avance intégré, à chargement ou à déchargement manuel pour le travail du bois Scies à ruban à chargement ou à déchargement manuel pour le travail du bois et des matériaux ou pour le travail de la viande et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires, des types suivants : machines à scier à lame en position fixe en cours de coupe, à table ou à support de pièce fixe ou à mouvement alternatif, machines à scier à lame montée sur un chariot à mouvement alternatif Machines combinées des types mentionnées précédemment pour le travail du bois et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires Machines à tenonner à plusieurs broches à avance manuelle pour le travail du bois Toupies à axe vertical à avance manuelle pour le travail du bois et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires; Scies à chaîne, portatives, pour le travail du bois Presses, y compris les plieuses, pour le travail à froid des métaux, à chargement ou à déchargement manuel dont les éléments mobiles peuvent avoir une course supérieure à 6 mm et une vitesse supérieure à 30 mm / s Machines de moulage des plastiques par injection ou compression à chargement ou à déchargement manuel Machines de moulage de caoutchouc par injection ou compression à chargement ou à déchargement manuel Machines pour les travaux souterrains des types suivants : locomotives et bennes de freinage ; soutènements marchants hydrauliques Bennes de ramassage d'ordures ménagères à chargement manuel, comportant un mécanisme de compression Dispositifs amovibles de transmission mécanique, y compris leurs protecteurs Protecteurs des dispositifs amovibles de transmission mécanique

Appareils de levage de personnes ou de personnes et d'objets, présentant un danger de chute verticale supérieure à

Machines portatives de fixation à charge explosive et autres machines à chocs

Dispositifs de protection destinés à détecter la présence de personnes

Ponts élévateurs pour véhicules

3 mètres

6 / 29

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Protecteurs mobiles motorisés avec dispositif de verrouillage destinés à être utilisés dans les machines mentionnées au 9°, 10° et 11°
Blocs logiques assurant des fonctions de sécurité
Structures de protection contre le retournement (ROPS)
Structures de protection contre les chutes d'objets (FOPS).
3.8 Montage et démontage d'échafaudages Cochez la mention applicable Oui
Non
3.9 Visite, entretien et nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs  Cochez la mention applicable  Oui
Non
3.10 Travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries  Cochez la mention applicable  Oui
Non
3.11 Travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Sélectionner la ou les filière(s) de formation concernée(s)?  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Production agricole
☐ Vigne et vin
Production horticole
Filière équestre
Forêt
☐ Paysage
Mécanique agricole
Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural
☐ Maréchalerie
☐ Agroéquipement
☐ Elevage canin
☐ Agroalimentaire

# DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu

Filière "production agricole" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Aérateur malaxeur de lisier
☐ Affûteuse
Aligneuse à cailloux
Andaineur
Aplatisseur
Appointeuse à piquets
☐ Auto-chargeuse
☐ Balayeuse
☐ 1 Benne ou remorque basculante
☐ Bétonnière
☐ Broyeur
☐ Butteuse à pommes de terre
Calibreuse à œufs
Calibreuse à fruits
Chalumeau
Chargeur à godet (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Compresseur
Concasseur
Convoyeur
☐ Débroussailleuse
☐ Dérouleuse
☐ Désileuse
Distributeur d'engrais
Distributeur automatique d'aliments
Ecorneuse thermique ou mécanique
☐ Ejecteur de balles
☐ Elévateur à godet

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Enfonce pieux
Enrouleur et canon d'irrigation
☐ Enrubanneuse
☐ Ensileuse
Epandeur à fumier
Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
Eplucheuse à asperges
Evacuateur à fumier
☐ Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Fendeuse à coins
Giro à hélice
☐ Gyrobroyeur
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Machine à bêcher
Malaxeur d'aliments
Moissonneuse batteuse
Monte balles
☐ Nettoyeur à grains
Nettoyeur à haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
☐ Pailleuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pareuse à onglons
Perceuse à colonne
Pompe

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Presse hydraulique
☐ Pressoir
☐ Pulvérisateur
Ramasseuse de fruits
Ramasseuse-presse
Rampe d'irrigation mobile
Récolteuse à betteraves
Récolteuse à fruits
Récolteuse à houblon
Récolteuse à pommes de terre
Remorque mélangeuse distributrice
Robot de traite
Rotovator
☐ Sauterelle
Scieuse à bûches de type barillet
☐ Semoir
Séparateur à grains
Suceuse à grains
☐ Table de triage
☐ Tarière
☐ Tondeuse pour animaux
☐ Tonne à lisier
Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
☐ Vibreur de fruits
☐ Vis à grain
Filière "vigne et vin" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Benne basculante
☐ Benne autovidante
Boucheuse mécanique

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Broyeur
Capsuleuse mécanique
Chargeur à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
☐ Chalumeau
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Chenillard
Compresseur
Conquet de réception
Convoyeur
☐ Débroussailleuse
Desherbeur thermique
Doseuse électrique
☐ Ecimeuse
☐ Effeuilleuse
☐ Encapsuleuse
Epandeur à écorces
Epandeur à fumier
☐ Erafloir/égrappoir
☐ Etiqueteuse
☐ Filmeuse
Fouloir
Gerbeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour) ; si conducteur porté, soumis à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite
☐ Gyrobroyeur
☐ Gyropalette

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Habilleuse
☐ Interceps
Laveuse – sécheuse de bouteilles
Machine à carton mécanique
☐ Motobineuse
Motoculteur Motoculteur
Museleuse mécanique
☐ Nettoyeur haute pression
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
☐ Palettiseuse
Perceuse à colonne
☐ Pulvérisateur
Pince à lier électrique
Pompes
Poste à souder
Pressoir
☐ Prétailleuse
Releveuse agrafeuse
Rinceuse - tireuse
Rogneuse
Sécateur électrique
Sécateur pneumatique
Semoir à engrais
Sertisseuse à coffre mue mécaniquement
Siège vigne électrique
☐ Table de tri
☐ Tarière
☐ Tireuse automatique
☐ Tondeuse autoportée
Tondeuse poussée ou autotractée
Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Tracteur enjambeur

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Tracteur vigneron (à voie étroite) avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique
☐ Vendangeuse (machine à vendanger)
Filière "production horticole, maraichage, pépinières"  Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Aspirateur à feuilles
☐ Bétonnière
☐ Brouette à moteur
☐ Broyeur de pierre
☐ Chalumeau
Chargeur de terreau
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Combiné de préparation de sol
Compresseur
Conditionneuse
Désherbeur thermique
Désinfecteur thermique
Distributeur d'engrais
☐ Enfouisseuse
☐ Engazonneuse à cardans
☐ Herse alternative
☐ Herse rotative
Irrigation (matériel d'arrosage)
Machine à bêcher
Mélangeur de terreau
Motobineuse
Motoculteur Motoculteur
☐ Motteuse
☐ Nacelle élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Nettoyeur haute pression
☐ Niveleuse
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Planteuse pour semis
Plateforme mobile élévatrice de personnes (PEMP) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Poste à souder
☐ Pulvérisateur
Récolteuse (tous types)
Rempoteuse
Repiqueuse
Rotovator
☐ Semoir
Souffleur à feuilles
☐ Tamis à terreau
☐ Tarière
☐ Tondeuse (tous types)
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique
Filière "équestre" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Andaineur
☐ Aplatisseur
Chargeur automoteur à conducteur porté (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur
Compresseur
Concasseur à grains
Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Malaxeur d'aliments
Monte balles
Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
- meuleuse / disqueuse
- perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Outils électriques de parage
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Poste à souder
Ramasseuse-presse
☐ Sauterelle
☐ Tondeuse à animaux
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Valet de ferme (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Vis à grain
Filière "forêt" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Abatteuse
☐ Affûteuse électrique à poste fixe

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mine
Broyeur à branches (déchiqueteuse)
☐ Broyeur à plaquettes forestières
☐ Broyeur forestier automoteur
☐ Broyeur forestier attelé
☐ Chalumeau
Combiné scieur-fendeur
Compresseur
Débardeuse – porteur avec grue (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Débroussailleuse
Débusqueur à câble, à grappin
Débusqueuse à pince – semi porteur (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Ecorceuse
☐ Epandeur
Fendeuse à coins
☐ Gyrobroyeur
Grue auxiliaire pour le tracteur forestier (avec cabine de sécurité sur le tracteur) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Grue auxiliaire pour le porteur forestier (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Nettoyeur haute pression
Outil de simulation de bois sous tension
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
- scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pelle hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Perceuse à colonne
Perche à élaguer motorisée (depuis le sol)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Porteur forestier (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Poste à souder
☐ Pulvérisateur
Rogneuse de souches
Rotovator
Scieuse à bûches de type barillet
Sécateur électrique
Sécateur pneumatique
☐ Tarière
Tête accumulatrice
☐ Touret à meuler
Tracteur agricole avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Tracteur forestier avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Treuil sur tracteur forestier
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Filière "paysage" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Aérateur de gazon
Affûteuse à poste fixe
Aspirateur à feuilles
☐ Bétonnière
☐ Brouette à moteur
☐ Broyeur à terreau
Broyeur à végétaux (déchiqueteuses de branches)
☐ Broyeur de pierre
☐ Chalumeau
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Combiné de préparation du sol pour semis

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mine
Coupe bordure
Coupe pavés
☐ Cylindre
☐ Débroussailleuse
Débroussailleuse autotractée
☐ Dégauchisseuse
Dérouleuse à paillage plastique
Désherbeur thermique
Désinfecteur thermique
Distributeur d'engrais
☐ Effeuilleuse
☐ Enfonce pieux
☐ Enfouisseuse
Engazonneuse à cardan
☐ Epareuse
☐ Faucheuse
Fendeuse à coin
☐ Gyrobroyeur
Groupe électrogène à cardan
Grue auxiliaire ou mobile (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Herse alternative
☐ Herse rotative
☐ Lame niveleuse
Machine à bêcher
Malaxeur Malaxeur
Marteau piqueur
Mélangeur de terreau
Mini chargeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Motteuse
☐ Motobineuse
Motoculteur Motoculteur

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Nettoyeur haute pression
☐ Niveleuse
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Perche d'élagage
(seulement depuis le sol)
☐ Planteuse
Pompe électrique ou thermique
Poste à souder
Projecteur à enduit
☐ Pulvérisateur
Règle vibrante
Rempoteuse
Repiqueuse
Rogneuse de souches
Rotovator
☐ Sableuse
☐ Scarificateur
Scie à ruban
Scie alternative portative
Scie circulaire
Sécateur ébrancheur électrique ou pneumatique
Semoir
Souffleur à feuilles
Table élévatrice
Taille haie
☐ Tamis à terreau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Tondeuse autoportée
Tondeuse poussée ou autotractée
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Tracteur tondeuse
Trancheuse de sols
☐ Transpalette électrique
☐ Treuil
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Filière "mécanique agricole" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Chalumeau
Compresseur
Cric hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
☐ Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
- scie circulaire
- scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Pont élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Poste à souder
Poste d'oxycoupage
Presse hydraulique
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique
☐ Tronçonneuse à disque

## Filière "service aux personnes et aux territoires / service en mileiu rural"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Autolaveuse
☐ Batteur électrique
☐ Calandreuse
Centrale vapeur
Centrifugeuse
Coupe légumes
Coupe pain
Couteau électrique
Cutter à charcuterie
☐ Dévisseuse
☐ Façonneuse
Four à gaz
☐ Hachoir à viande
☐ Laminoir
Machine à coudre à moteur électrique
☐ Mélangeur
Mixeur
☐ Monobrosse
☐ Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Ouvre boîte électrique
☐ Pétrin
☐ Robot coupe
☐ Scie de découpe
☐ Trancheur à jambon
☐ Turbine à glace

### Filière "maréchalerie"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Affûteuse
☐ Chalumeau
Forge à gaz
Meule à eau
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Outils électriques de parage
Perceuse à colonne
Poste à souder
Touret à meuler
Filière "agroéquipement" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Aérateur malaxeur de lisier
☐ Affûteuse
☐ Aligneuse à cailloux
☐ Andaineur
☐ Aplatisseur
Appointeuse à piquets
☐ Auto-chargeuse
☐ Balayeuse
☐ 1 Benne ou remorque basculante
— Bétonnière
☐ Broyeurs
Butteuse à pommes de terre
Calibreuse à œufs
Calibreuse à fruits
Chalumeau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Clef à choc
Compresseur
Concasseur
Convoyeur
Cric hydraulique
☐ Débroussailleuse
☐ Dérouleuse
☐ Désileuse
Distributeur d'engrais
Distributeur automatique d'aliments
Ecorneuse thermique ou mécanique
☐ Ejecteur de balles
☐ Elévateur à godet
☐ Enfonce pieux
Enrouleur et canon d'irrigation
☐ Enrubanneuse
☐ Ensileuse
Epandeur à fumier
Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
Eplucheuse à asperges
Evacuateur à fumier
☐ Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Fendeuse à coins
Giro à hélice
☐ Gyrobroyeur
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Machine à bêcher

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Moissonneuse batteuse
Monte balles
☐ Nettoyeur à grains
Nettoyeur à haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
☐ Pailleuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pareuse à onglons
Perceuse à colonne
Pompe
Pont élévateur
Poste à souder
Poste d'oxycoupage
Presse hydraulique
☐ Pressoir
☐ Pulvérisateur
Ramasseuse de fruits
Ramasseuse-presse
Rampe d'irrigation mobile
Récolteuse à betteraves
Récolteuse à fruits
Récolteuse à pommes de terre
Récolteuse à houblon
Remorque mélangeuse distributrice
Robot de traite
Rotovator
☐ Sauterelle
Scieuse à bûches à barillet

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Séparateur à grains
Suceuse à grains
☐ Table de triage
☐ Tarière
Tondeuse pour animaux
☐ Tonne à lisier
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Tronçonneuse à disque
☐ Vibreur de fruits
☐ Vis à grain
Filière "élevage canin" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Autolaveuse
☐ Bétonnière
☐ Broyeur
☐ Chalumeau
Cutter de charcuterie
☐ Débroussailleuse
☐ Hachoir à viande
Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Poste à souder
Pulvérisateur à dos
Table élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Tondeuse
☐ Tondeuse poussée, tractée
Tondeuse à conducteur porté
Filière "agroalimentaire" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Appareil ionisant désinfection
Autoclave à stérilisation
☐ Baratte à beurre
Barquetteuse – operculeuse
☐ Batteur électrique
Boule de concentration «Cuisson et ou concentration d'aliments »
☐ Broyeur à couteaux
☐ Broyeur à marteaux
Broyeur-mélangeur (type Stéphan)
☐ Broyeur presse
☐ Capsuleuse
☐ Centrifugeuse
Chaîne d'extraction du miel (ou machines séparées)
Chariot élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Comprimeuse
(à comprimés)
Concasseur
Coupe-légumes
Type robotcoupe
Couteau électrique
Cutter à viande ou charcuterie
Cuve mélangeuse double enveloppe
☐ Découenneuse
☐ Découpeuse
Diviseuse
Doseuse
☐ Ecrémeuse

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
☐ Ensacheuse
Eplucheuse à légumes
☐ Essoreuse centrifuge
☐ Façonneuse
Fil,tre à plaques
☐ Hachoir
Homogénéisateur (affinage de liquides)
☐ Injecteuse mono et multi aiguilles (saumure)
Laminoir
Machine à couper les longes de porcs
Machine à émincer la viande
Machine à pâtes
Machine à saucisses
Machine à vide (emballage sous vide)
Machine à yaourts
Malaxeur à pièces de viande et à saumurage
☐ Marmite
Avec mélangeur et système de basculement
Mélangeur sous vide
☐ Meule
Mixeur Mixeur
Moulin à farine
Nettoyeur haute pression
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
☐ Pasteurisateur
☐ Pétrin
Poussoir
Raffineuse
Robot ménager de cuisine
☐ Sertisseuse
Scie à ruban alimentaire
Scie à mains électrique (découpe)
☐ Stérilisateur

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mine
Tapis roulant convoyeur
Tireuse (sous tireuse)
Tour d'atomisation
Trancheuse à jambon
Transpalette électrique
☐ Turbine à glace
Autre équipement de travail non listé Veuillez indiquer ici tout équipement de travail utilisé qui n'apparaîtrait pas dans la ou les liste(s) précédente(s)
ENGAGEMENT DU TELEDECLARANT/DE LA TELEDECLARANTE
INFORMATIONS A TENIR A DISPOSITION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL (article R. 4153-45 du Code du travail). J'ai bien noté que je dois tenir à disposition de l'inspection du travail, dès l'affectation d'un jeune aux travaux en cause, les informations relatives :  1º Aux prénoms, nom et date de naissance du jeune ;  2º A la formation professionnelle suivie, à sa durée et aux lieux de formation connus ;  3º A l'avis médical d'aptitude à procéder à ces travaux ;  4º A l'information et la formation à la sécurité prévues aux articles L. 4141-1 à L. 4141-3, dispensées au jeune ;  5º Aux prénoms, nom, et qualité ou fonction de la personne ou des personnes compétentes chargées d'encadrer le jeune pendant l'exécution des travaux en cause.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci []. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier. (Cocher la case).
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non

#### TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

#### Réglement général sur la protection des données

La DREETS Grand est procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article R.4153-40 et suivants du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Grand Est. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contacter l'adresse suivante : dreets-ge.dpd@dreets.gouv.fr.

À noter :

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mine - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité - J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Données personnelles J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Grand Est à des fins de formation ou d'enquête.
Cochez la mention applicable  Oui
Non